



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES LITIGES

Réunion plénière du 09 novembre 2017
Procès-verbal n°07

Président :

- M. Philippe URBAN

Secrétaire de séance :

- M. Michel BARRY

Présents :

- Mme Marie-Claude TARTAS

- MM. Nicolas BRUZZEAUD – Mathias EXPOSITO – René GOURIN – Azzedine IAKINI

Excusés :

- MM. Gérard ARBERET – Thierry ESCALE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission d'Appel du District des Hautes-Pyrénées selon les dispositions de l'article 3.1.1 du Règlement Disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant leur notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4.1.2 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF.

LITIGES

Match 20111785 du 04/11/2017 – AUREILHAN I / UST NOUVELLE VAGUE I Coupe d'Occitanie U15

Les faits :

- Forfait équipe de l'UST Nouvelle Vague.

Après lecture de l'ensemble des pièces du dossier :

- Mail reçu le mardi 31 octobre 2017 à 15h22 du Président du club de l'UST Nouvelle Vague nous informant du forfait général de son équipe.

Considérant que :

1/ Par manque d'effectif le club de l'UST Nouvelle Vague déclare forfait général pour son équipe U15 pour les coupes et le championnat.

La Commission décide :

Match perdu par forfait à l'équipe de l'UST Nouvelle Vague.

CLUB DE L'UST NOUVELLE VAGUE

Forfait général en coupes et en championnat – Amende : 100 €

Aureilhan qualifié pour le tour suivant.

Match 20111794 du 04/11/2017 – UST NOUVELLE VAGUE I / FC PLATEAU I Coupe de Bigorre U17

Les faits :

- Forfait équipe de l'UST Nouvelle Vague.

Après lecture de l'ensemble des pièces du dossier :

- Mail reçu le vendredi 03 novembre 2017 à 21h08 du club de l'UST Nouvelle Vague nous informant du forfait de son équipe.

La Commission décide :

Match perdu par forfait à l'équipe de l'UST Nouvelle Vague.

CLUB DE L'UST NOUVELLE VAGUE

Amende : 50 €

FC Plateau qualifié pour le tour suivant.

Le Président de la CDLD

Philippe URBAN

Le Secrétaire de séance

Michel BARRY